

**Ville de Beauharnois**

**20<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance extraordinaire du 3 novembre 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 3 novembre 2020, à 20h30, à la Salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

**Sont présents physiquement:**

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix  
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce  
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis  
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel  
Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

**Est également présent:**

Monsieur Alain Gravel, directeur général

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**1.1 2020-11-373 Ouverture de la séance**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa du dispositif du décret 1113-2020, daté du 28 octobre 2020, à l'alinéa 1, l'état d'urgence est renouvelé pour une période de huit jours, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu du dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020, daté du 30 septembre 2020, décrétant certaines mesures s'appliquant à la Communauté métropolitaine de Montréal, dont fait partie la Ville de Beauharnois;

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa du dispositif de l'*Arrêté numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux*, daté du 2 octobre 2020, il y a lieu d'ajouter le paragraphe suivant au décret numéro 1020-2020, daté du 30 septembre 2020:

« 14<sup>o</sup> Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; »

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois de la résolution portant le numéro 2020-10-336, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, décrétant la Salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, comme étant désormais l'endroit où siège le Conseil municipal de la Ville de Beauharnois,

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte à huis clos et que le procès-verbal de la séance soit disponible dès que possible sur le site Internet de la Ville. Il est 20h48.

Adoptée.

---

**1.2 Constatation du quorum**

---

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

---

**1.3 2020-11-374 Adoption de l'ordre du jour**

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Constatation du quorum
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
  
- 2. Administration générale et Service du greffe**
  - 2.1 Renonciation à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 3 novembre 2020
  - 2.2 Nomination de Madame Crystel Poirier à titre de greffière par intérim – Service du greffe
  
- 3. Affaires nouvelles**
  
- 4. Communication des membres du conseil**
  
- 5. Période de questions**
  
- 6. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU GREFFE

---

2.1 2020-11-375 Renonciation à l'avis de convocation de la séance  
extraordinaire du 3 novembre 2020

---

**ATTENDU** l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour les membres du conseil municipal de renoncer, pour cette séance, à l'avis de convocation prévu par la Loi;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE RENONCER** à l'avis de convocation prévu par la *Loi sur les cités et villes* pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

Nous avons signé à Beauharnois, ce 3 novembre 2020.

---

Bruno Tremblay Maire

---

Linda Toulouse

---

Richard Dubuc

---

Alain Savard

---

Jocelyne Rajotte

---

Roxanne Poissant

---

**2.2 2020-11-376 Nomination de Madame Crystel Poirier à titre de greffière par intérim – Service du greffe**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, la résolution 2020-06-181 permettant l'embauche d'un greffier par intérim, en remplacement du congé de maternité de la greffière actuellement en poste;

**ATTENDU** l'absence pour une durée illimitée de l'employé # 1 157;

**ATTENDU QUE** Madame Crystel Poirier détient les compétences et les connaissances nécessaires pour effectuer le remplacement du greffier intérimaire durant son absence;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Alain Savard

**APPUYÉ PAR** Madame Jocelyne Rajotte

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **DE PROCÉDER** à la nomination de Madame Crystel Poirier à titre de greffière par intérim, et ce, pour la durée de l'absence de l'employé # 1 157;
- **DE PROCÉDER** à l'ajustement salarial de Madame Crystel Poirier correspondant à une majoration de quinze (15 %) pourcent de son taux horaire jusqu'à concurrence du maximum de l'échelon de la classe salariale du poste qu'elle remplace, conformément à l'article 9.12 b) de la Convention collective des salariés de bureau et cols blancs de la Ville de Beauharnois en vigueur, et ce, rétroactivement à compter du 2 novembre 2020 et pour la durée de l'absence;
- **DE PERMETTRE** à Madame Crystel Poirier de maintenir ses avantages sociaux et ses conditions de travail relatives à son poste de technicienne juridique, conformément à la Convention collective des salariés de bureau et cols blancs de la Ville de Beauharnois en vigueur.

Adoptée.

---

**3. AFFAIRES NOUVELLES**

---

- Aucune

---

**4. COMMUNICATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Il y a discussion entre les membres du conseil municipal.

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- Aucune

---

**6. 2020-11-377 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Linda Toulouse

**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Dubuc

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- **QUE** la séance soit levée. Il est 20h50.

Adoptée.

---

**Bruno Tremblay, maire**

---

**Monsieur Alain Gravel, directeur général**